



**BolVert**

Tarifs et conditions 2020 *Prix nets*  
Validité du 1 janvier au 31 décembre 2020

# Tarifs Hébergements

**Gîte des Petites Haies**  
au coeur du bocage avesnois

<b>Gîte des Petites Haies</b> (8 chambres / 15 lits)	<b>Tarifs ttc</b>
<b>Une nuitée<sup>1</sup></b> (à partir de 16h et jusqu'à 11h le lendemain)	<b>245 €</b>
<b>Deux nuitées<sup>1</sup></b>	<b>405 €</b>
<b>Trois nuitées<sup>1</sup></b>	<b>578 €</b>
<b>Quatre nuitées<sup>1</sup></b>	<b>740 €</b>
<b>Nuitée supplémentaire</b> au delà de 4 nuitées <sup>1</sup>	<b>185 €</b>
<b>Services &amp; options en supplément</b>	<b>Tarifs ttc</b>
<b>Serviettes de toilettes</b> (par jour et personne)	<b>3 €</b>
<b>Photocopie<sup>2</sup></b>	<b>0,15 €</b>
<b>Restauration, livraison sur place</b> <b>Service traiteur du Bol Vert</b>	<b>nous consulter</b>
<b>Restauration possible sur le site principal du Bol Vert à Trélon (à 11 Km), nous consulter</b>	
<b>Accès gratuits (de votre arrivée à votre départ)</b>	
<b>L'espace détente<sup>3</sup> (piscine, sauna, jacuzzi)</b>	
<b>Le squash, tennis, le parc, le minigolf et l'aire de jeux<sup>4</sup></b>	
<b>Accès Internet WIFI</b>	

<sup>1</sup>L'accès au gîte est possible à partir de 16h en semaine; le dimanche et les jours fériés à partir de 18h.  
Les appartements sont à libérer au plus tard à 11h en semaine et 17h le dimanche.

<sup>2</sup>Aux heures d'ouverture de l'accueil du Bol Vert de Trélon à 11 km

<sup>3</sup>Selon les créneaux hôteliers déterminés dans les conditions générales au verso

<sup>4</sup>Selon un planning de réservation tenu à l'accueil du Bol Vert



[www.bolvert.com](http://www.bolvert.com)

**Bol Vert - Rue Clavon-Collignon - BP 16 - 59132 Trélon**  
Tél. : 03 27 60 84 84 - Fax : 03 27 60 84 85 - [contact@bolvert.com](mailto:contact@bolvert.com)

SIRET : 78385408600049 - APE : 85-3H - Centre de Formation : 31590325659 - DRJSCS : 596011004  
Agrément séjours de vacances adaptées - Répertoire départemental Éducation Nationale

ESAT - Établissement et Services d'Aide  
par le Travail gérés par l'Association Traits d'Union



## Conditions générales et particulières du Bol Vert de 2019

### Article 1. Capacité :

Pour des raisons de confort et de sécurité, le présent contrat est établi pour une capacité maximum. Si le nombre de clients dépasse la capacité d'accueil, le Bol Vert peut refuser les clients supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client commanditaire. Les clients de moins de 3 ans partagent gratuitement la chambre de leurs parents ; des lits « bébé » peuvent être mis à disposition sur demande.

### Article 2. Les tarifs :

Les tarifs sont applicables à partir du 1er janvier 2019. Le prix contractuel correspond aux tarifs en vigueur à la date de la réservation. Des modifications de tarifs peuvent survenir dans les limites légales, entre la date de réservation et la date du règlement du solde quand interviennent des variations de taxes de séjours applicables. Tous nos tarifs sont nets.

#### Les tarifs comprennent :

La prestation de service définie dans le bon pour accord signé,  
Les accès aux installations de l'espace détente, au tennis, airs de jeux et parc tels qu'ils sont décrits dans les conditions particulières ci-après.  
Le chauffage, l'eau, le gaz et l'électricité,  
La fourniture du linge de lit et les lits faits à votre arrivée,  
Les tarifs ne comprennent pas :

Toutes prestations ou services non mentionnés ci-dessus.

### Article 3. La durée du séjour :

Le client signataire du contrat conclut pour une durée déterminée et ayant pris connaissance des tarifs unitaires appliqués, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

En cas d'interruption anticipée du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

### Article 4. La réservation : (\*)

La réservation est définitive après signature du bon pour accord et versement des arrhes ou du règlement total de la prestation, dans les conditions définies article 5.

### Article 5. Le paiement : (\*)

Les modes de paiement par paiement au comptant sont sans application d'escompte.

Arrhes :  
Au moins 60 jours de la prestation : Le montant à verser au moment de la réservation s'élève à 30 % du coût total de la prestation, 70 % après la prestation à réception de la facture.

Entre 60 et 30 jours de la prestation : Le montant à verser au moment de la réservation s'élève à 50 % du coût total de la prestation, 50 % après la prestation à réception de la facture.

A moins de 30 jours de la prestation : Le montant à verser au moment de la réservation s'élève à 80 % du coût total de la prestation, 20 % après la prestation à réception de la facture.

Le non respect des versements décrits ci-dessus entraîne l'annulation de la prestation, les arrhes restant acquises au Bol Vert.

La facturation est établie selon la prestation définie par le bon pour accord. Toute prestation supplémentaire durant votre séjour sera préalablement validée et signée par le donneur d'ordre et visée par le personnel du Bol Vert habilité ; un complément de facturation sera à régler dès réception de la facture.

### Article 6. Les pénalités :

Conformément à l'article L.441-6 du Code de Commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Les pénalités minimum prévues par la loi en cas de paiement au-delà de ces délais sont calculées à trois fois le taux d'intérêt légal.

### Article 7. Modification :

Toute modification du fait du client doit se faire par écrit ; en aucun cas une **modification verbale** ne pourra être considérée. Toute modification fait l'objet d'un **nouveau bon pour accord** détaillant la nouvelle prestation convenue. Ce bon pour accord sera considéré à condition qu'il parvienne au Bol Vert dûment signé par les deux parties et daté avant la date limite de réception des arrhes indiquée sur le bon pour accord.

A défaut, en cas de prestation inférieure à celle initialement prévue, la facturation sera établie sur la base du bon pour accord initial.

Pour une prestation supérieure, notamment en terme d'activités et/ou d'efficatif, le Bol Vert peut, face à un impératif matériel ou organisationnel, ne pas assurer la prestation supplémentaire. L'annulation par le client est alors soumise aux règles décrites ci-dessous. La facturation reprend les prestations supplémentaires (cf article 5).

### Article 8. Annulation :

Selon l'article 1590 du Code civil, toute demande d'annulation par le donneur d'ordre doit être impérativement adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au Bol Vert. En cas d'annulation, les arrhes restent acquises au Bol Vert. En cas de force majeure (hospitalisation, décès, arrêtés préfectoraux de catastrophes naturelles et d'intempéries...) et sur justificatif officiel : remboursement des arrhes possible.

Annulation du fait du vendeur : Si, avant le séjour, le Bol Vert se voyait contraint d'annuler le séjour, le client serait informé par courrier recommandé avec avis de réception et serait remboursé des sommes versées immédiatement.

### Article 9. Les dommages :

Les équipements et installations du Bol Vert, tous biens utilisés dans l'enceinte du Bol Vert et/ou à l'extérieur, doivent être utilisés conformément à leur usage. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction d'éléments mobiliers engage de plein droit la responsabilité de son auteur ou de son responsable légal.

Le client est personnellement responsable de tous les dommages, dégradations et utilisations non conformes de l'hébergement et de l'ensemble des installations du Bol Vert, créés par lui même ou toute personne séjournant avec lui sous sa responsabilité. Le remplacement ou la réparation des biens mobiliers et immobiliers sera facturé au donneur d'ordre.

### Article 10. La responsabilité :

Au delà de sa responsabilité légale, la responsabilité du Bol Vert ne peut être engagée en cas :

- De vol, perte ou dommage de quelque nature qu'il soit pendant ou après le séjour.
- Des cas fortuits et/ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement du séjour.
- Défaillance technique temporaire d'installation.
- D'indisponibilité de services pour cas de force majeure.

Le client est responsable de tous les dommages survenant sur son fait. Le client accepte et s'engage à utiliser l'hébergement en bon père de famille. Tout comportement contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public amènera le Bol Vert à demander au client de quitter l'établissement sans aucune indemnité et ou sans aucun remboursement si un règlement a déjà été effectué.

### Article 11. Les objets trouvés :

Ils sont conservés 3 mois et peuvent être renvoyés contre remboursement sur demande de leurs propriétaires.

### Article 12. Les réclamations :

Les réclamations relatives aux conditions de déroulement de séjour et prestation sont à formuler sur place auprès de la Direction du Bol Vert pour permettre à celle-ci de trouver une réponse adaptée. A défaut de réclamation durant le séjour (ou la prestation), celui-ci sera considéré comme s'étant déroulé dans des conditions satisfaisantes.

### Article 13. Les animaux domestiques :

Ils ne sont pas admis dans la structure Bol Vert (\*)

### Article 14. Nettoyage et inventaire : Bol Vert Studettes et Bol Vert Gîte de groupe :

Avant votre arrivée le personnel du Bol Vert réalise le nettoyage ainsi que l'inventaire précis de vos locaux.

Vous devez signaler tout manquement au plus tard le lendemain de votre arrivée, à l'accueil du Bol Vert.

Pour toute prestation en gîtes et appartements familiaux disposant de **coin cuisine en gestion libre** (sans restauration PC ou ½ PC) **l'entretien quotidien et fin de séjour** revient au client qui doit laisser les lieux dans l'état initial de propreté :

- Vaisselle et couverts lavés et rangés, (manquement 30 €)
  - Lave vaisselle lave linge, réfrigérateur, gros électroménager vidés & entretenus, (manquement 20 €)
  - Ordures ménagères déposées dans les poubelles à tri sélectif, (manquement 20 €)
  - Mobiliers et accessoires rangés (manquement 50 €)
  - Linge de lit rassemblé dans l'entrée du gîte (manquement 20 €)
  - Sols en état de propreté, (manquement 50 €)
- Les appartements familiaux occupés en formule Pension Complète ou ½ Pension sont exonérés des dépenses de nettoyage, à l'exception de la vaisselle et des couverts qui doivent être lavés et rangés, (manquement 30 €)

Le jour du départ, vous devez remettre au personnel d'accueil du Bol Vert ou dans « la boîte de réception » située à l'accueil :

- la (les) clé(s) des logements (oubli ou perte ; facturation supplémentaire de 95€)
  - la (les) feuilles d'inventaire accompagnée(s) éventuellement du règlement par chèque (à l'ordre du Bol Vert) des dégâts et manques occasionnés.
- Après votre départ, le personnel du Bol Vert vérifie l'état et l'inventaire du (des) logement(s).

## Conditions Particulières

### Internet :

Le Bol Vert propose un accès WIFI gratuit dans les salons et chambres de *l'hôtel des Verniers*, les espaces de *La Forge*, *l'auditorium* et *les salles de réunion* permettant aux clients de se connecter à Internet. Le client s'engage à ce que les ressources informatiques mises à sa disposition par le Bol Vert ne soient en aucune manière utilisées à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin, tels que des textes, images, photographies, œuvres musicales, œuvres audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livres I et II du code de la propriété intellectuelle lorsque cette autorisation est requise. Le client est tenu de se conformer à la politique de sécurité du fournisseur d'accès internet du Bol Vert, y compris aux règles d'utilisation des moyens de sécurisation mis en œuvre dans le but de prévenir l'utilisation illicite des ressources informatiques, et de s'abstenir de tout acte portant atteinte à l'efficacité de ces moyens. Si le client ne se conforme pas aux obligations précitées, il risquerait de se voir reprocher un délit de contrefaçon (article L.335-3 du code de la propriété intellectuelle), sanctionné par une amende de 300 000€ et 3 ans d'emprisonnement.

### Hébergement :

- L'accès à l'ensemble des locations est possible à partir de 16h ; le dimanche et les jours fériés à partir de 18h.
- Les chambres de *l'hôtel des Verniers* sont à libérer avant 12h, à défaut, une nuitée supplémentaire sera facturée.
- Les appartements familiaux et les gîtes sont à libérer au plus tard à 11h en semaine et 17h le dimanche.
- Attention les chambres du gîte de groupe « Gîte Bleu » doivent être libérées à **12h le dimanche**.

### Auditorium, salles de réunion :

**En auditorium :** afin de garantir la meilleure qualité de votre prestation, des essais audio et (ou) vidéo sont obligatoirement à réaliser au plus tard 45 minutes avant le début celle-ci. Un personnel familiarisé avec le matériel audio et vidéo sera disponible lors des essais et durant votre manifestation. La location comprend un vidéo projecteur et sa connectique ; deux micro filaires et un sans fil ; un paper-board. La capacité maximale d'accueil de l'auditorium est de 110 personnes.

**En salles de réunion :** les capacités varient de 20 à 30 personnes maximum, votre prestation comprend un tableau blanc ou un paper-board par salle. Un vidéo projecteur peut être fourni dans la prestation moyennant un supplément de 30€ la demi journée et 50€ la journée.

### Heures de repas :

#### Petit déjeuner :

- **Hôtel des Verniers :** de 6h45 à 9h30 en semaine et de 7h45 à 10h30 les samedis, dimanches et jours fériés. **NB : toute demande particulière** sur la composition ou les heures de petit déjeuner doit être adressée par écrit au Bol Vert, seule une réponse par écrit de la part du Bol Vert pourra être considérée.
- **Appartements familiaux et Gîte bleu :** de 8h15 à 9h30 en salle de restauration du *Gîte bleu*. Déjeuner de 12h15 à 13h30 et dîner de 19h à 20h15.

### Restauration régionale et gastronomique

#### Repas de cérémonie, buffets, banquets et événements familiaux :

- Les équipes du Bol Vert sont à votre disposition pour finaliser la prestation et réceptionner éventuellement vos boissons :
  - à 13h30 la veille de la manifestation quand elle se déroule en semaine ;
  - à 13h30 le vendredi lorsqu'elle se déroule le week-end.
- Le plan de table et les serviettes papiers personnalisées doivent être transmis au minimum 8 jours avant la réception.
- La salle est décorée de plantes vertes par nos soins.
  - **Horaires :**
    - Déjeuner élaboré à partir des cartes de menu du Bol Vert de 12h00 à 13h30
    - Dîner élaboré à partir des menus « Régional » et « Forge », de 19h à 23h en semaine et de 19h à 2h du matin les week-ends et jours fériés.
  - Repas de cérémonie et événementiel élaboré à partir des menus « Terroir » et « Prestige » : déjeuner de 12h à 14h et dîner de 19h30 à 4h30 (dessert servi) au plus tard à 1 h du matin).
  - Au delà de ces horaires, **l'heure supplémentaire est facturée 290€** (toute heure entamée est due).

### Accès gratuits ( sous réserve de conditions techniques, climatiques et de cas de force majeure) :

Dès le jour de votre arrivée et jusqu'au jour de votre départ, toute prestation avec hébergement sur site ouvre droit et accès à :

- L'espace détente (piscine, sauna) sur créneaux hôteliers en vigueur : du lundi au vendredi de 16h à 17h, les samedis de 14h à 18h ; les dimanches et jours fériés de 10h à 12h ; horaires susceptibles de modifications.
- Les tennis, squash, minigolf, aire de jeux d'enfants et parc de la ferme pédagogique ; du lundi au samedi sur réservation à l'accueil du Bol Vert ; les dimanches et jours fériés de 10h à 12h sur réservation.

**Attention : accès sous la responsabilité des responsables légaux et des groupes selon les lois en vigueur**  
(conditions générales Article 10)

(\*) Sauvs conventions particulières.

Bol Vert - Rue Clavon-Collignon - BP 16 - 59132 Trélon - Tél. : 03 27 60 84 84 - Fax : 03 27 60 84 85 - contact@bolvert.com

SIRET : 78385408600049 - APE : 85-3H - Centre de Formation : 31590325659 - DRJSCS : 596011004

ESAT - Établissement et Services d'Aide

Agrément séjours de vacances adaptées - Répertoire départemental Education Nationale

par le Travail gérés par l'Association Traits d'Union